



**Finances – Economie – Emploi
Formation et Chambres consulaires**

OBJET : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Soudan

EXPOSE

Par courrier reçu le 26 janvier dernier, la commune de Soudan a informé de son projet de réalisation de travaux de réhabilitation de l'accueil de la mairie en vue de l'ouverture de l'agence postale.

Le bureau de poste de Soudan menace de fermer et les élus souhaitent maintenir un service postal de proximité afin de préserver la vitalité et l'attractivité du centre bourg.

Avant l'ouverture de l'agence postale, la commune doit procéder à des travaux d'agencement du hall de la mairie de manière à accueillir le public dans de bonnes conditions mais également pour assurer la sécurité du personnel.

Le coût prévisionnel de cette opération est évalué à **38 505,25 € H.T**, la commune de Soudan sollicite **un fonds de concours de 5 064,47 €**. Elle a par ailleurs sollicité une aide auprès de la Poste.

Le plan de financement prévisionnel est détaillé comme suit :

Dépenses H.T.		Recettes	
Travaux divers	38 505,25 €	La Poste	25 000,00 €
		Fonds de concours	5 064,47 €
		Autofinancement	8 440,78 €
TOTAL	38 505,25 €	TOTAL	38 505,25 €

Pour cette opération, la commune sollicite un fonds de concours auprès de la communauté de communes d'un montant de 5 064,47 €.

Considérant les modalités d'attribution des fonds de concours adoptées par délibération du 28 mars 2017 et eu égard à son potentiel fiscal 2022, la commune de Soudan peut bénéficier d'un fonds de concours plafonné à 30 000 € par opération pour un financement maximum équivalent à 60 % du coût assuré par la commune, déduction faite des autres subventions.

Le solde de l'enveloppe des fonds de concours s'élève, à ce jour, à 13 440 €. Dans ces conditions, il vous est proposé de verser à la commune un fonds de concours arrondi à 5 065 € sur l'exercice 2023.

Par ailleurs, la commune devra s'engager à assurer la publicité de la participation de la communauté de communes de manière visible et explicite sur tous les supports de communication relatifs à l'opération (panneaux chantier, invitation...). Le logo de la communauté de communes pourra être sollicité auprès du service communication.

Les actions de communication ou d'information mentionneront également les éventuelles autres participations publiques.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires » réunie le 7 février dernier.

D É C I S I O N

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'accorder un fonds de concours à la commune de Soudan d'un montant de 5 065 € sur l'année 2023,
- de prévoir les crédits correspondants au budget 2023,
- d'amortir, compte tenu de la nature du bien subventionné, la subvention d'équipement versée à la commune de Soudan sur une durée de 15 ans,
- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 2 mars 2023

La secrétaire de séance

Le Président

Lucie PAUL

Alain

AR-Préfecture

044-200072726-20230303-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 03-03-2023

Publication le : 03-03-2023 Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAULT